ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
NORD

# GUIDE ADMINISTRATIF DES AFFILIATIONS & LICENCES

*Saison 2025 / 2026*

# SOMMAIRE

1 S’AFFILIER A L’UFOLEP NORD

2 3 CATEGORIES D’AFFILIATIONS

2 GRILLE TARIFAIRE 2025 / 2026

3 LES CATEGORIES DE LICENCES

4 LES GRILLES D’ACTIVITES

5 PROCEDURE LICENCES ET MODALITES DE PAIEMENT

6 MEDICAL

6 DISPOSITIF PASS’SPORT 2025 / 2026

7 MUTATIONS

8 ASSURANCE : MARSH

# S'AFFILIER A L'UFOLEP NORD

**S'affilier à L'UFOLEP 59 (et à la Ligue de l'Enseignement 59) :**
L'affiliation est l'acte par lequel une association adhère aux statuts et donc au fonctionnement d'une fédération.

**L'affiliation à l'UFOLEP permet à l'association :**

- D'être membre de la 1ère fédération affinitaire et multisports de France.
- De pouvoir proposer à ses adhérents la prise d'une licence multisport.
- De pouvoir bénéficier d'une assurance en responsabilité civile pour elle-même *(dans le respect des règles d'adhésions)*.
- De pouvoir proposer à ses adhérents une assurance individuelle accidents et une responsabilité civile individuelle.
- De pouvoir inscrire sur les calendriers officiels de l'UFOLEP, la ou les manifestations qu'elle organise.
- De recevoir la revue nationale de l'UFOLEP/USEP « En Jeu, une autre idée du sport ».
- De pouvoir bénéficier de l'agrément SPORT pour les demandes de subventions.
- De pouvoir bénéficier de conseils et/ou de formations pour le fonctionnement administratif et sportif.



# LES CATEGORIES D'AFFILIATION

## L'AFFILIATION ET L'ADHESION À L'UFOLEP
## SONT VALABLES DU 1er SEPTEMBRE AU 31 AOUT

- Affiliation Ufolep DE BASE

Pour les associations ou section d'association où **tous** les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP.

**Tarifs d'affiliation 2025 / 2026 pour l'affiliation de base : un seul et unique tarif LIGUE**

| UFOLEP Nationale | UFOLEP Nord | Ligue de l'Enseignement | **Total à régler** |
|---|---|---|---|
| 52 € | 13 € | 58.30 € | **123.30 €** |

- Affiliation Ufolep PLUS

Pour les associations ou section d'association qui souhaitent accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de **300 personnes** non licenciées sur la saison. Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.

| UFOLEP Nationale | UFOLEP Nord | Ligue de l'Enseignement | **Total à régler** |
|---|---|---|---|
| 102 € | 13 € | 58.30 | **173.30 €** |

- Affiliation Ufolep PRO

Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l'affiliation UFOLEP PLUS et qui accueillent plus de 300 personnes non licenciées, sur des manifestations loisirs. Cotation RC selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1)

| Plafond CA | PART UFOLEP NATIONALE | PART UFOLEP NORD | PART LIGUE |
|---|---|---|---|
| **< 100 000 €** | 202 € | 13 € | 58.30 € |
| **250 000 €** | 552 € | 13 € | 58.30 € |
| **500 000 €** | 1 052 € | 13 € | 58.30 € |
| **750 000 €** | 1 552 € | 13 € | 58.30 € |
| **1 000 000 €** | 3 052 € | 13 € | 58.30 € |
| **2 000 000 €** | 4 052 € | 13 € | 58.30 € |
| **> à 2 000 000 €** | 5 052 € | 13 € | 58.30 € |

**Cette affiliation est soumise à validation par le Comité Départemental et sur conventionnement.**

Une association pourra passer de l'Affiliation Ufolep DE BASE à l'Affiliation Ufolep PLUS en cours de saison. **Il ne sera pas possible de descendre d'une Affiliation UFOLEP PLUS à une affiliation UFOLEP DE BASE en cours de saison.**

- **Paiement par virement, en indiquant le titre et numéro de l'association, accompagné obligatoirement du justificatif et de la fiche de réaffiliation à envoyer à m.duvet@ufolep-nord.fr**

- **Paiement par chèque à l'ordre de UFOLEP Nord accompagné de la fiche de réaffiliation : 84 Rue de Cambrai 59000 Lille.**

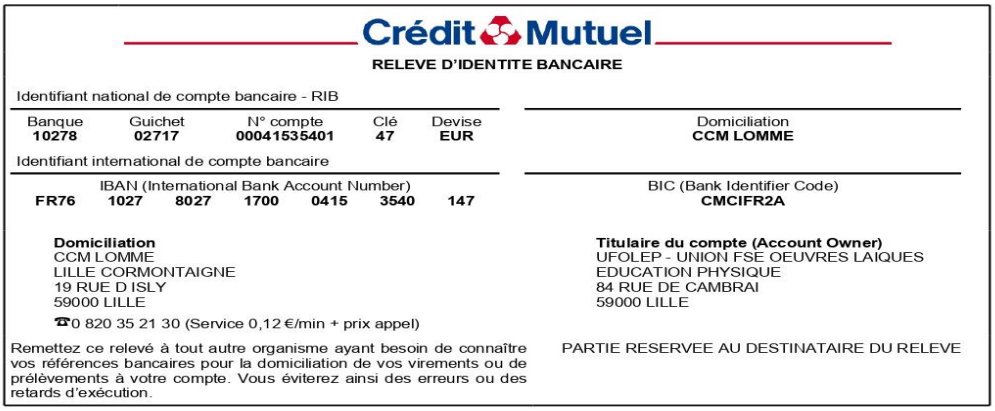

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

| Banque | Guichet | N° compte | Clé | Devise |
|---|---|---|---|---|
| 10278 | 02717 | 00041535401 | 47 | EUR |

Domiciliation
CCM LOMME

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8027 1700 0415 3540 147

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

**Domiciliation**
CCM LOMME
LILLE CORMONTAIGNE
19 RUE D ISLY
59000 LILLE
☎0 820 35 21 30 (Service 0,12 €/min + prix appel)

**Titulaire du compte (Account Owner)**
UFOLEP - UNION FSE OEUVRES LAIQUES EDUCATION PHYSIQUE
84 RUE DE CAMBRAI
59000 LILLE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

# LES CATEGORIES DE LICENCES

- ***Licence Dirigeant, Officiel, Arbitre, Animateur :*** un seul et unique tarif

- ***Licence multisport loisir :*** anciennes activités R1 & R2 en loisir

- ***Licence multisport compétition :*** anciennes activités R1 en compétition & R2 en compétition (y compris la pétanque)

- ***Licence multisport plus loisir :*** activités cyclistes en loisir

- ***Licence multisport plus compétition :*** activités cyclistes en compétition

- ***Licence Sports Mécaniques + Moto Ecole de conduite***

***Attention : pour toute demande de licence Auto, il faudra régler la vignette correspondante en même temps :***

  - ***5 € pour la licence Karting Piste***
  - ***12 € pour la licence Auto Poursuite sur Terre, Kart-Cross et Trial***

- ***Licence Motocross (CASM obligatoire pour participer aux compétitions) si non licence motocross loisir***

  - ***5 € pour le passeport Moto***

**Dès le mois de Septembre, le Président, le Secrétaire, le Trésorier, le correspondant prennent leur licence au sein du club, indispensable à la bonne représentativité du Bureau, mais aussi pour obtenir la Responsabilité Civile Dirigeant auprès de l'assurance MARSH. Une licence DIRIGEANT suffit.**

**Il faut donc que la fiche d'affiliation soit mise à jour régulièrement, en cas de changement de membre, en avertir le service Affiliations/Licences par mail.**

| ADULTES nés en 2008 et avant | Prix unitaire |
|---|---|
| Dirigeant - Officiel - Arbitre - Animateur | 27,00 € |
| Multisport Loisir (R1 - R2) | 33,00 € |
| Multisport Compétition (R1 - R2) | 43,00 € |
| Multisport + Loisir (R3 et activités cyclistes) | 55,00 € |
| Multisport + Compétition (R3 et activités cyclistes) | 78,50 € |
| Sports Mécaniques Auto PST, KC, Trial | 78,00 € |
| Sports Mécaniques Auto Karting Piste | 78,00 € |
| Moto cross | 160,00 € |

| JEUNES nés entre 2009 et 2014 | Prix unitaire |
|---|---|
| Dirigeant - Officiel - Arbitre - Animateur | 22,00 € |
| Multisport Loisir (R1 - R2) | 25,00 € |
| Multisport Compétition (R1 - R2) | 32,00 € |
| Multisport + Loisir (R3 et activités cyclistes) | 44,00 € |
| Multisport + Compétition (R3 et activités cyclistes) | 51,50 € |
| Sports Mécaniques Auto PST, KC, Trial | 68,50 € |
| Sports Mécaniques Auto Karting Piste | 68,50 € |
| Moto Ecole de conduite | 68,50 € |
| Moto cross | 148,50 € |

| ENFANTS nés en 2015 et après | Prix unitaire |
|---|---|
| Multisport Loisir (R1 - R2) | 23,00 € |
| Multisport Compétition (R1 - R2) | 30,00 € |
| Multisport + Loisir (R3 et activités cyclistes) | 41,50 € |
| Multisport + Compétition (R3 et activités cyclistes) | 49,50 € |
| Sports Mécaniques Auto Karting Piste | 65,50 € |
| Moto Ecole de conduite | 65,50 € |

| | |
|---|---|
| Passeport obligatoire pour licence MOTO | 5,00 € |
| Vignette obligatoire pour LICENCE KARTING PISTE | 5,00 € |
| Vignette obligatoire pour LICENCE AUTO PST, KC et Trial | 12,00 € |

| | |
|---|---|
| Garanties complémentaires MARSH Option 1 | 15,00 € |
| Garanties complémentaires MARSH Option 2 | 30,00 € |

# Les licences Ufolep

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Du 1er septembre au 31 août
**2024/2025**
www.ufolep.org

## MULTISPORT

Accro-Basket - 26030
Activités aquatiques d'entretien - 21001
Activités de la forme - pratique douce - 22012
Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
Aïkido - 23011
Arbalète - 26031
Arts du cirque - 27001
Athlétisme - 27002
Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
Autres activités nautiques non motorisées - 21010
Autres arts martiaux - 23013
Badminton - 27003
Base-ball - 25001
Basket ball - 25002
Baskin - 25019
Billard - 22001
Boomerang - 24001
Boules - 27004
Bowling - 22002
Boxe éducative - 23020
Boxe française - 23021
Caisse à savon - 26032
Canne de combat - 22027
Canoë-kayak - 21020
Capoïera - 23014
Cerf-volant - 24002
Char à voile - 21011
Cheerleading - 25022
Course d'orientation - 27020
Course de pneu - 22028
Course hors stade - 27021
Cricket - 22014
Croquet - 22021
Danse sportive - 22003
Double Dutch - 22022
Echasse urbaine - 26033
Ecole Multisports enfant - 29202
Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020
Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
Escrime - 27005
Esport - 22011
Eveil corporel - Ufobaby 22023
Flag - 26040
Floorball - 25015
Football - 25003
Football Américain - 25016
Football de table - 22024
Futsal - 25004
Golf et activités golfiques - 26004
Gymnastique artistique - 27030
Gymnastique rythmique sportive - 27031
Haltérophilie – force athlétique - 27006
Hand-ball - 25005
Hockey sur gazon - 25006
Hockey sur glace - 25007
Homeball - 25024
Inter-cross / Lacross - 25008
Ju Jitsu - 26034
Judo - 23010
Karaté - 23012
Kin-ball - 25014
Korfbal - 25009
Lance pierre - 27033
Lancer de haches et couteaux- 23022
Luttes traditionnelles - 26035
Marche aquatique - 29045
Marche nordique - 22025
Marche sportive - 27022
Match d'improvisation théâtrale - 22010
Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010
Modélisme naval - 24012
Modélisme roulant - 24013
Multisports - 29130
Musculation - Renforcement musculaire 24014
Natation - 21002
Oshukai - 25021
Parcours Ninja - 25023
Parkour - 29039
Patinage sur glace - 26005
Pêche - 22026
Pétanque - 27007
Pickleball - 25020
Polo Bike - 26017
Rafting - 29040
Randonnées pédestres - 22006
Raquette neige - 22009
Roller - 28003
Rugby - 25010
Running - 22005
Sarbacane - 27014
Skate - 28005
Ski alpin - 28020
Ski de fond – de randonnée - 28021
Sophrologie - 22008
Speed ball - 26041
Sports locaux ou traditionnels - 26002
Squash - 27013
Street Hockey - 26036
Surf et autres activités neige - 28022
Tai -Chi-Chuan - 23015
Tchoukball - 26037
Tennis - 27008
Tennis de table - 27009
Tir - 27010
Tir à l'arc - 27011
Trail - 22029
Trampoline - 27032
Trottinette - 26038
Twirling baton - 27012
Urban fitness - 25018
Vélo éducatif - 26016
Viet Vo Dao - 26039
Voile - 21012
Volley ball - 25012
Walking football - 25026
Water-polo - 25013
Yoga Qi-Gong - 22007

LE PASS SPORT

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

# Les licences Ufolep

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Du 1er septembre au 31 août
**2024/2025**
www.ufolep.org

## MULTISPORT+

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Accrobranche - parcours acrobatiques - 29042
Alpinisme et escalade sur glace - 28010
Biathlon - 29043
Canyoning - 29044
Cyclo-Bicross - 26011
Cyclo-Cyclosport - 26012
Cyclo-Cyclotourisme - 26013
Cyclo-Dirt - 29037
Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
Cyclo-VTT - 26042
Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022
Equitation - 28001
Plongée sous-marine - 21022
Randonnées équestres - 28002
Ski nautique - 21030
Spéléologie - 28004

## SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition

Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
Auto Poursuite sur terre - 29004
Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007
Auto Trial 4x4 - 29005
Kart-cross - 29020
Karting piste - 29021
Moto-Ecole de conduite - 29030
Moto-Enduro - 29032
Moto-Randonnées loisirs - 29036
Moto-Trial - 29035
Moto-Vitesse - 29033

## MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition
Toutes les activités Sports Mécaniques Loisirs et Compétition

Moto-Cross - 29034

## DISPOSITIFS FEDERAUX

AMR (A Mon Rythme)
Cités Educatives
Engagé.e
Parcours Coordonné
Primo Sport
Séjours Socio Sportifs
Société en Mouvement
Toutes Sportives
Ufo3S
Ufogames
Ufolep Playa tour
Ufostreet

### Santé des licenciés.es

Les licenciés sont soumis à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

### Gestion des licenciés.es

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affiligue et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.

LE PASS SPORT

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Version 29-05-2024

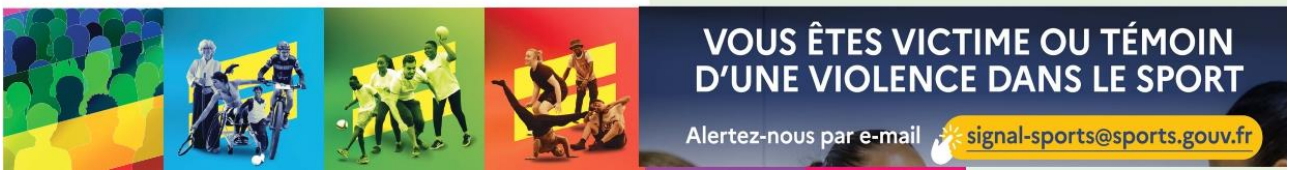

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
NORD

# GERER MON AFFILIATION PAR AFFILIGUE

1 JE ME CONNECTE AVEC MES CODES D'ACCES HABITUELS

2 JE REMPLIS MA DEMANDE D'AFFILIATION EN LIGNE

3 JE TRANSFERE MA DEMANDE 2025/2026

4 JE REGLE MON AFFILIATION PAR VIREMENT BANCAIRE

5 LES TARIFS AINSI QUE LE RIB SONT A DISPOSITION DANS LE GUIDE ADMINISTRATIF PAGE 2

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
NORD

# GERER MES LICENCES PAR AFFILIGUE

1 DES QUE MON AFFILIATION EST VALIDEE J'AI ACCÈS À L'ESPACE ADHESIONS

2 JE DEMANDE LES LICENCES POUR LES PERSONNES CONCERNEES

3 JE REMPLIS LE BON DE COMMANDE ET JE FAIS LE VIREMENT CORRESPONDANT

4 J'ENVOIE PAR MAIL LE BON DE COMMANDE, LA PREUVE DE VIREMENT ET LE BORDEREAU AFFILIGUE

5 LES DOSSIERS SONT TRAITES EN PRIORITE ET LES LICENCES DISPONIBLES EN LIGNE

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
NORD

# GERER MON AFFILIATION PAR PAPIER

1. JE CONTACTE LE SERVICE AFFILIATION/LICENCES POUR OBTENIR MON DOSSIER COMPLET
2. JE REMPLIS MA DEMANDE D'AFFILIATION ET JE MODIFIE LES DONNEES SI CHANGEMENT DE MEMBRES
3. JE SIGNE LA FICHE ET LA RENVOIE AVEC LE REGLEMENT CORRESPONDANT PAR CHEQUE DE CLUB À L'UFOLEP NORD
4. LES TARIFS SONT A DISPOSITION DANS LE GUIDE ADMINISTRATIF
5. LE DELAI DE TRAITEMENT EST PLUS LONG ET L'AFFILIATION VALIDEE SOUS 8 JOURS

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
NORD

# GERER MES LICENCES PAR PAPIER

1. JE CONTACTE LE SERVICE AFFILIATION/LICENCES POUR OBTENIR LES BULLETINS D'ADHESION
2. JE LES FAIS REMPLIR AUX LICENCIES CONCERNES EN VERIFIANT QUE TOUTES LES CASES SOIENT CORRECTEMENT REMPLIES
3. JE LES RENVOIE ENSUITE A L'UFOLEP NORD ACCOMPAGNES DU BON DE COMMANDE ET DU REGLEMENT PAR CHEQUE
4. LES TARIFS SONT A DISPOSITION DANS LE GUIDE ADMINISTRATIF
5. LE DELAI DE TRAITEMENT EST PLUS LONG ET LES DOSSIERS TRAITES SOUS 8 JOURS

# MEDICAL

## POUR TOUT PRATIQUANT ADULTE – JEUNE - ENFANT :

Le licencié peut fournir :

- Un certificat médical de moins d'un an

Ou

- Cocher la case « j'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire santé

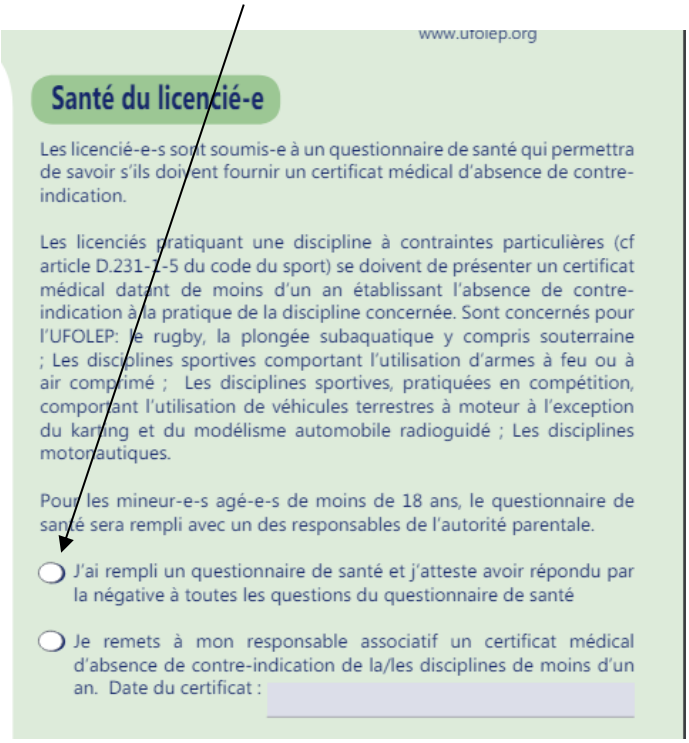

www.ufolep.org

**Santé du licencié-e**

Les licencié-e-s sont soumis-e à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur-e-s agé-e-s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

◯ J'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé

◯ Je remets à mon responsable associatif un certificat médical d'absence de contre-indication de la/les disciplines de moins d'un an. Date du certificat :

**La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf pour les disciplines citées ci-dessous :**

1° les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon)

2° les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé (sport auto, karting et motocyclisme).

# DISPOSITIF PASS'SPORT 2025 / 2026

La France a décidé de faire du sport une priorité pour l'ensemble de la population et en particulier les jeunes.

En 2023, grâce à l'action commune du gouvernement et du mouvement sportif, près d'1,38 million de jeunes ont bénéficié du Pass Sport pour accéder à une pratique dans l'une des 56 000 structures sportives participantes.

Cette année, l'ouverture de ce dispositif est anticipée : il débutera le 1er juin 2024 et se clôturera le 31 décembre 2024.

Ainsi, un premier envoi de codes sera adressé aux personnes éligibles fin mai 2024. Un second envoi sera fait fin août pour les nouveaux bénéficiaires et pour les étudiants boursiers 2024.

Pour vous inscrire sur le Compte Asso, cliquez sur ce lien :
https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/pro/accueil

pass Sport

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

# MUTATIONS

**Extrait du règlement sportif national**

*Article 4 : la mutation*

*A - Si un licencié UFOLEP de la saison sportive écoulée n'a pas renouvelé sa licence UFOLEP auprès d'une association pour une nouvelle saison sportive, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix, sans autre démarche administrative ou financière.*

*B - Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi que le versement des droits éventuels correspondants.*

*Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité.*

*Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.*

*En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau national de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier.*

*Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.*

*Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera.*

*C - En cas de mutation interfédérale prévue par une convention liant les deux fédérations, il conviendra d'en respecter les conditions.*

**Le bordereau de mutation est à retirer au Comité Départemental.**

**Les frais sont fixés à 150 €**

**(par chèque ou virement bancaire)**

Dès que la mutation est validée, le nouveau club envoie un dossier complet (bulletin adhésion, bon de commande et règlement) au service Licences.

# ASSURANCE MARSH

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que fédération sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile n° 11254801604 par l'intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

**Article L321-1**
Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.
Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.

Votre affiliation à l'UFOLEP vous permet de bénéficier :

- d'une couverture Responsabilité Civile pour l'ensemble de vos activités statutaires, sportives et plus généralement toute activité organisée dans un cadre autorisé par l'UFOLEP
- d'une couverture Responsabilité Civile Mandataires Sociaux (RCMS) ou plus communément dénommée RC des dirigeants
- d'une couverture Protection Juridique pour votre club. Nous précisons qu'un contrat distinct protège également chaque licencié-e en cas de harcèlement moral ou sexuel.

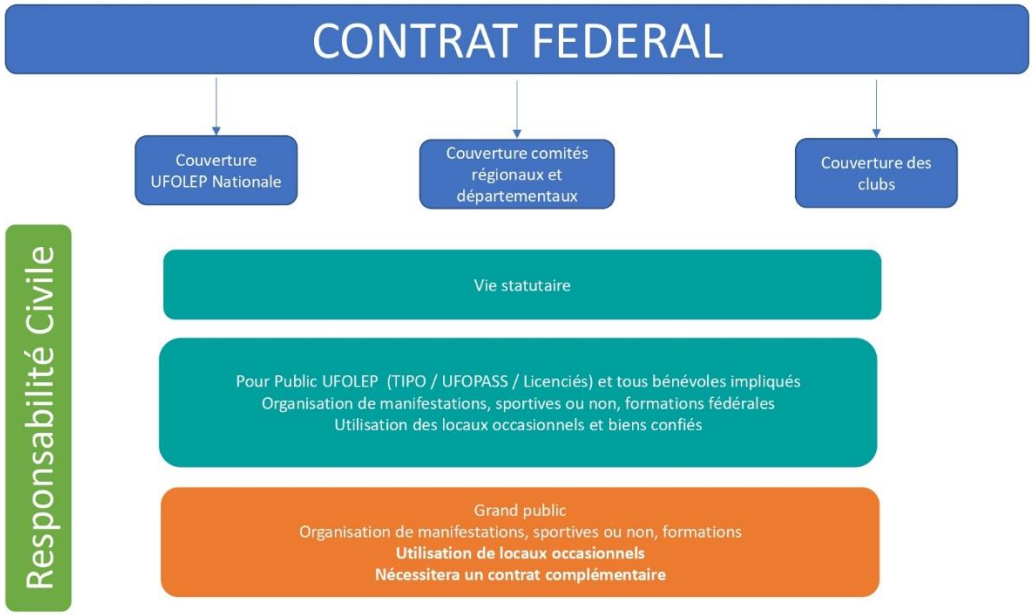


-

Individuel accident et rc individuel

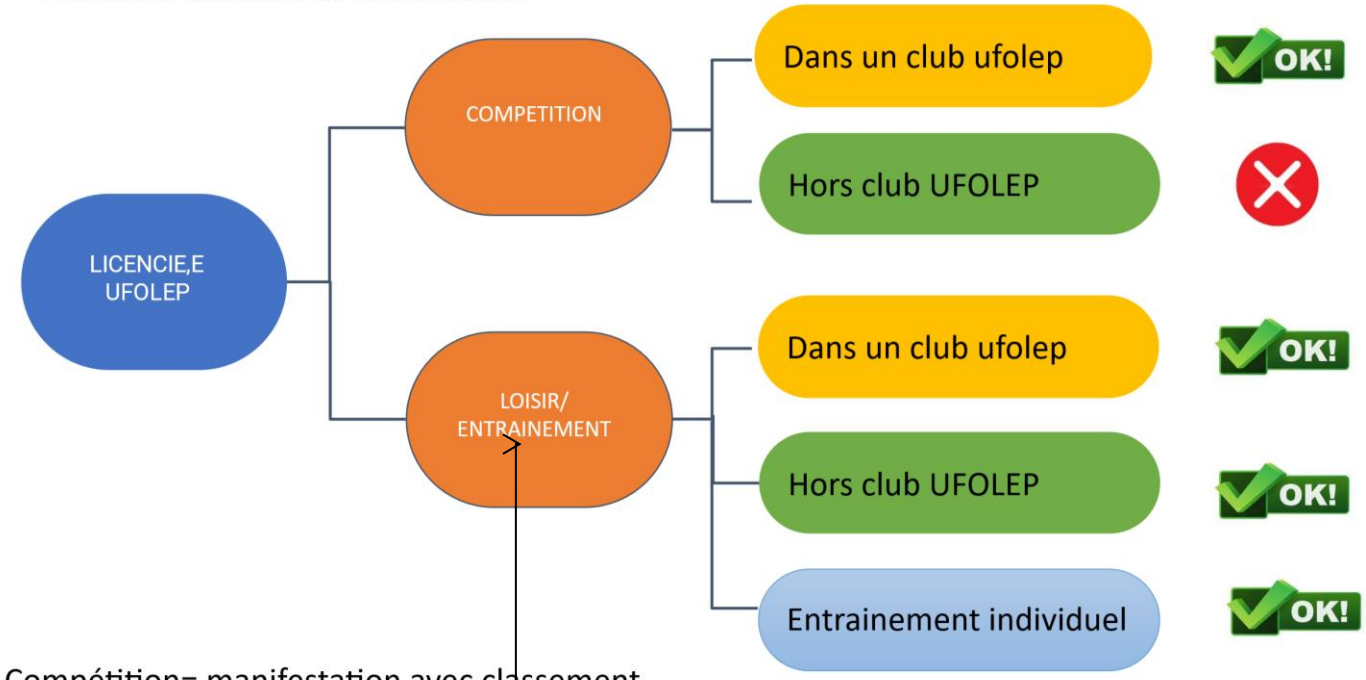


Compétition= manifestation avec classement

SAUF POUR LES SPORTS MECANIQUES ET MOTOCROSS où l'entrainement n'est possible que dans un club UFOLEP et sur un terrain homologué.

| Garanties Individuelle Accidents | BASE | OPTION 1 | OPTION 2 |
|---|---|---|---|
| **Frais de soins suite à accident**<br>Dont prothèse/dent<br>Dont lunettes et lentilles<br>Dont frais de secours et recherches<br>Dont frais appareillage | **5 000€**<br>350€<br>610€<br>3 000€<br>200€ | **5 000€**<br>350€<br>610€<br>3 000€<br>200€ | **5 000€**<br>350€<br>610€<br>3 000€<br>200€ |
| **Indemnités Journalières** | Néant | 10€ par jours pendant 90 jours (franchise de 10 jours) | 15€ par jours pendant 90 jours (franchise de 10 jours) |
| **Décès Accidentel**<br>Par enfants à charge (max x3) | **15 000€** | **20 000€**<br>2 000€ | **25 000€**<br>2 000€ |
| **Invalidité Permanente**<br><= 50%<br>> 50% à 66%<br>> 66%<br>Franchise relative | <br>50 000€ x le taux<br>80 000€ x le taux<br>**150 000€** x le taux<br>5% | <br>125 000€ x le taux<br>230 000€ x le taux<br>**350 000€** x le taux<br>15% | <br>150 000€ x le taux<br>280 000€ x le taux<br>**500 000€** x le taux<br>20% |
| **Frais annexes**<br>Dont remise à niveau<br>Dont redoublement<br>Dont formation professionnelle<br>Dont assistance psychologique | Dans la limite d'un capital maximum de **2 000€** | Dans la limite d'un capital maximum de **2 000€** | Dans la limite d'un capital maximum de **2 000€** |
| **Frais d'aménagement** du **véhicule** ou du **domicile** en cas d'invalidité supérieure à 30% | Dans la limite d'un capital maximum de **5 000€** | Dans la limite d'un capital maximum de **5 000€** | Dans la limite d'un capital maximum de **5 000€** |
| **Prime TTC PAR AN** | **Inclus dans la licence UFOLEP** | **15€** | **30€** |

Nos bureaux sont ouverts :
**Lundi et Jeudi** : de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00
**Mardi et Vendredi** : sur rendez-vous uniquement
Fermé le Mercredi